



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 5 FEVRIER 2024**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAUULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine,

EXCUSES : AUDARD Virginie, CAMUS Emmanuel donne pouvoir à Jean-Louis GRIMAUULT, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Marie-Pierre RIGAUD, PETIT Sabrina donne pouvoir à Emmanuel BREHERET,

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Rodolphe DRANO

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-16 du 05-02

AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur Le Maire, sort de la salle.

Monsieur le 1er Adjoint propose au conseil municipal de :

- Prélever la somme de **166 789.53 € sur le résultat de fonctionnement** pour couvrir le déficit d'investissement diminué des restes à réaliser qui s'élèvent à 48 133.30 € (dépenses).

- Reporter le solde soit **491 862.66 € en excédent de fonctionnement**

Monsieur le 1er Adjoint, invite le conseil à délibérer.

Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats sans aucune observation.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

Rodolphe DRANO

Etriché, le 06 février 2024

Le Maire

David LAGLEYZE

